

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 13 décembre 2011
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Christian HALLER	Président	Excusé
M. Christophe DEVENOGE	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
M. Jacques APOTHELOZ		Mme Isabelle de PLANTA	Excusée
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		M. Norbert FELLAY	
M. Antoine BARDE		M. Gilbert HUMBERT	
M. Louis BOLDRINI		M. Philippe GAILLARD	
Mme Chantal BORDIER		Mme Florence PULIDO	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2011.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s)**
 - a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 29 novembre 2011 (M. Louis BOLDRINI – Président).

✚ **Résolution N° 1.** Projet de schéma directeur cantonal « Genève 2030 ».
 - b. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du lundi 5 décembre 2011 (M. Jacques APOTHELOZ – Président).

✚ **Délibération N° 7.** Radiation de la servitude de passage en droit et en charge au profit et sur la parcelle N° 5563 – DI 22-213.
 - c. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 6 décembre 2011 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI – Présidente).
- 4. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 5. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Propositions individuelles et questions.**

M. Christian HALLER, Président du Conseil municipal étant excusé, M. Christophe DEVENOGE, vice-Président assure la Présidence de la présente séance.

M. le Président ouvre donc la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Il prie de bien vouloir excuser les personnes mentionnées en page 1 du présent procès-verbal.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2011

M. Jacques APOTHELOZ souhaite qu'une modification soit apportée en page 4 – 3^{ème} alinéa du paragraphe relatif à la sécurité, soit :

*Ce courrier a soulevé un certain nombre d'interrogations. En premier lieu, il a été convenu que la Commune ne se substitue pas à la justice et ne prenne pas position sur les faits relatés dans ladite lettre. En revanche, la commission a décidé d'auditionner Mlle Marie VILLARD et **son ami** M. Bruno MARECHAL pour les écouter et essayer de comprendre leurs soucis et aussi connaître les préoccupations des jeunes de la Commune sur un éventuel sentiment d'insécurité, entre autres.*

par

Ce courrier a soulevé un certain nombre d'interrogations. En premier lieu, il a été convenu que la Commune ne se substitue pas à la justice et ne prenne pas position sur les faits relatés dans ladite lettre. En revanche, la commission a décidé d'auditionner Mlle Marie VILLARD et **un** ami M. Bruno MARECHAL pour les écouter et essayer de comprendre leurs soucis et aussi connaître les préoccupations des jeunes de la Commune sur un éventuel sentiment d'insécurité, entre autres.

M. Jacques APOTHELOZ souhaite qu'une modification soit apportée en page 4 – 6^{ème} alinéa du paragraphe relatif à la sécurité, soit :

*Pour la prochaine commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », il a été demandé à M. Pierre CHOLLET **d'obtenir** ces renseignements et de chiffrer un éventuel renforcement des tournées du GPA sur le territoire communal.*

par

Pour la prochaine commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », il a été demandé à M. Pierre CHOLLET **d'obtenir** ces renseignements et de chiffrer un éventuel renforcement des tournées du GPA sur le territoire communal.

M. Jacques APOTHELOZ souhaite qu'une modification soit apportée en page 5 – 2^{ème} alinéa du paragraphe relatif à la sécurité, soit :

- Une fois **un** certain nombre de mesures prises relatives à la sécurité, l'envoi d'un « tous ménages » à l'attention de la population pour l'informer de manière positive sur les actions entreprises et sans volonté d'inquiéter ou d'augmenter un éventuel sentiment d'insécurité.

par

- Une fois **qu'un** certain nombre de mesures prises relatives à la sécurité, l'envoi d'un « tous ménages » à l'attention de la population pour l'informer de manière positive sur les actions entreprises et sans volonté d'inquiéter ou d'augmenter un éventuel sentiment d'insécurité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Tenant compte des modifications demandées, le Conseil municipal approuve, à la majorité (2 abstentions de Mme Florence PULIDO et M. Norbert FELLAY), le procès-verbal de la séance du mardi 15 novembre 2011.

Point 2

Communications du bureau

Modification de l'ordre du jour de la présente séance

M. le Président demande l'accord du Conseil municipal pour modifier l'ordre du jour de la présente, par l'ajout du vote de la délibération N° 8 « Dérogation densité ou surface de plancher - Requête en autorisation de construire DD 104419-1/LEOPARD SA – Parcelles N°s 1462,5227,5429,5035,3825/Flle 25 – 8,10, 10A, chemin de Bassy ». Il s'agit d'une omission au moment de la préparation de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour la présentation de ladite délibération lors de cette séance.

Planning des séances pour le 1^{er} semestre 2012

M. le Président informe que l'Exécutif, le bureau du Conseil municipal et les Présidents(es) des commissions se sont réunis avant la présente séance pour l'organisation du planning des réunions du 1^{er} semestre 2012.

Le document sera mis au net et envoyé par la secrétaire à tous les Conseillers municipaux (CMNET et papier) dans les meilleurs délais.

Opérations électorales 2012 – Changement de date

M. le Président informe que le Maire a reçu un courrier stipulant, suite à l'approbation par le Grand Conseil de la nouvelle teneur de l'article 141 de la loi sur l'exercice des droits politiques mentionnant que l'élection de la Cour des comptes doit avoir lieu au courant de la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre. De ce fait l'élection de la Cour des comptes, initialement prévue le 22 avril 2012, est reportée au dimanche 4 novembre 2012.

Il a été convenu que Mme Dominique LAZZARELLI assurerait la Présidence du local de vote avec M. Antoine BARDE comme vice-Président et M. le Président demande s'ils renouvellent leur disponibilité pour cette nouvelle date, ce que confirment les intéressés. Un courrier sera donc envoyé au service des votations et élections pour confirmation.

Point 3

Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s)

- a. **Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ».** Séance du mardi 29 novembre 2011 (M. Louis BOLDRINI – Président).

M. le Président passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission s'est réunie le mardi 29 novembre 2011.

Projet d'aménagement d'une zone artisanale – Route de Thonon

M. le Président informe qu'un débat nourri a été engagé sur ce projet. Les membres de la commission ont émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour le vote d'un crédit d'engagement visant à réaliser une étude d'impact sur ce site. Il sera soumis prochainement au vote du Conseil municipal.

Projet d'aménagement d'une zone sportive – Chemin des Ambys (partie d'une parcelle propriété de M. Alain JACQUIER près du foyer d'Anières)

M. le Président informe que les membres de la commission ont également émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour le vote d'un crédit d'engagement visant à réaliser une étude d'impact sur ce site. Il sera soumis prochainement au vote du Conseil municipal.

Ecole – 3^{ème} étape – Finances

M. le Président souligne que les membres de la commission se sont réjouis à l'écoute de la situation financière relative aux travaux réalisés de la 3^{ème} étape de l'école, dont les dépenses présentent à ce jour des comptes en-dessous de ceux annoncés dans le budget voté par le Conseil municipal (Délibération No 48 du 30 mars 2010). Le décompte définitif sera présenté prochainement à la commission d'urbanisme.

Floris

M. le Président informe qu'il y a quelques soucis avec les travaux à effectuer au Floris, suite à divers constats, entre autres celui du plombier qui a démonté le faux-plafond pour examiner la tuyauterie et s'est aperçu que rien ne correspondait aux plans. Des modifications doivent donc être apportées. En accord avec les gérants et les entreprises concernées, il a été convenu de reporter l'ensemble des travaux à l'année prochaine, soit en décembre 2012.

Projet de résolution N° 1 - Projet de schéma directeur cantonal « Genève 2030 »

M. le Président annonce que les membres de la commission d'urbanisme ont émis un préavis défavorable, à l'unanimité, sur le projet de résolution N° 1 qui sera présenté au vote ce jour.

M. le Président remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la résolution N° 1 et propose de passer au vote.

Résolution N° 1. Projet de schéma directeur cantonal « Genève 2030 ».

Proposition de l'Exécutif relative au projet de schéma directeur cantonal « Genève 2030 » et au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement cantonal

Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,

vu qu'aucune observation sur l'enquête publique n'a été transmise à la Commune,

vu les travaux de la commission « Urbanisme et constructions »,

vu les rapports établis suite aux commissions du 4 octobre 2011, 29 novembre 2011, lors de laquelle un préavis défavorable, à la majorité, a été voté,

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

vu que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines, l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural et les milieux naturels,

vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique,

vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement,

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
décide
par 14 oui, 0 non et 2 abstentions/Majorité**

de préavis **défavorablement** le projet du schéma directeur cantonal « Genève 2030 » et concept de plan directeur cantonal Genève 2030 – concept de l'aménagement avec les remarques suivantes :

Urbanisation

- La Commune est opposée à la généralisation de l'indice de 0.40 sur le territoire de la commune d'Anières. Le concept cantonal préconise un indice d'utilisation du sol de 0.4 dans les zones villas qui s'y prêtent. Une densification de la zone de villas au bord du lac est contraire au plan de protection des rives du lac qui limite l'indice à 0.2. La commune d'Anières entend préserver le caractère particulier de cette zone et s'opposera à toute densification de la 5^{ème} zone villa.

Mobilité

- La Commune tient à souligner que les mesures d'accompagnement réalisées sur l'axe de la route de Thonon et liées aux travaux de la tranchée couverte de Vézenaz représentent une amélioration du contexte lié aux transports publics. Sachant qu'elles avaient été annoncées à titre précaire pendant le chantier, la Commune souhaite que cette situation devienne pérenne.

Dans l'étude réalisée par les communes d'Arve et Lac en 2006 (Problématique Arve et Lac – Mobilité et aménagement), des solutions et des mises en évidence ont été proposées pour l'ensemble de ces communes. Parmi ces solutions, bien des choses ont évolué dans le cadre du PACA Chablais. Toutefois, il y a encore dans ce document un certain nombre d'éléments qui concernent toute la rive gauche et pour lesquelles la commune d'Anières est concernée, même si ceux-ci ne sont pas forcément sur son territoire.

Les pénétrantes transfrontalières de Jussy à Thônex doivent être prises en considération, même si le CEVA ou la traversée du lac peuvent répondre, en partie, aux interrogations de la Commune.

Le tracé de la traversée du lac et ses débouchés sur la rive gauche correspondent à une juste corrélation avec les futurs centres de la Pallanterie et de MICA. Toutefois, les noyaux de raccordement devront être étudiés attentivement pour respecter les secteurs sensibles de la nature et des paysages.

La Commune souhaite que l'étude d'Arve et Lac en 2006 soit étudiée et actualisée, car bien des éléments n'apparaissent pas dans le projet du plan directeur cantonal 2030.

Sport

- La Commune souhaite qu'un équipement sportif soit étudié dans le périmètre des communes de Corsier, d'Anières ou d'Hermance (CoHerAn), en particulier pour l'activité du football du FC CoHerAn.

M. le Président rappelle que la délibération N° 8, soumise ce soir au vote, correspond à une demande de dérogation dans le cadre d'une autorisation de construire, dossier traité par la commission d'urbanisme, qui avait préavisé favorablement cette requête.

M. l'Adjoint confirme que les termes de ladite délibération correspondent aux discussions menées par la commission d'urbanisme, mais un vote formel du Conseil municipal est demandé par le Département compétent (DCTI) pour entériner ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

- ✚ **Délibération N° 8.** Dérogation densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire DD 104419-1/LEOPARD SA – Parcelles Nos 1462, 5227, 5429, 5035, 3825/FIle 25 – 8, 10, 10A, chemin de Bassy

Vu l'art. 59, al. 4, lettre b de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988,

vu l'art. 30, lettre s de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984,

vu l'étude par la commission « Urbanisme et constructions », lors des séances des 9 mai 2011, 20 juin 2011, 4 octobre 2011, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur la dérogation de surface de plancher, avec comme condition l'engagement formel et irrévocable des requérants d'inscrire des servitudes en faveur de l'Etat de Genève et de la Commune, afin de garantir un aspect qualitatif en 5^{ème} zone villas,

vu les rapports de ladite commission aux Conseils municipaux lors des séances du 20 juin 2011 et du 18 octobre 2011,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

Par 14 oui, 0 non, 0 abstention/Unanimité

1. **de donner** son accord pour que la densité moyenne soit portée sur la globalité des parcelles N^{os} 1462,5227,5429,5035,3825/FIle 25 à 33 %, conformément aux projets de servitudes obligatoires subordonnées à la requête en autorisation de construire No DD 104419.
 2. Que cet accord fait partie intégrante de la présente délibération et est subordonné à la signature des servitudes en faveur de l'Etat et de la Commune, afin de garantir un aspect qualitatif en 5^{ème} zone villas
 3. De conserver l'ancien bâtiment dans le projet, afin de garder une traçabilité de l'histoire du hameau de Bassy, en référence au plan directeur communal de novembre 2006.
- b. **Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».**
Séance du lundi 5 décembre 2011 (M. Jacques APOTHELOZ – Président).

M. le Président passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Jacques APOTHELOZ annonce n'être pas en mesure de rendre rapport sur la séance du lundi 5 décembre 2011, n'ayant pas reçu le procès-verbal y relatif. De ce fait, il propose de reporter son intervention à la prochaine séance du Conseil municipal, en début d'année 2012.

Toutefois, M. Jacques APOTHELOZ informe que les membres de la commission ont émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur le projet de délibération N° 7, soumise ce soir au vote.

M. l'Adjoint précise que cette servitude de passage date de 1911 et rappelle que des travaux de réaménagement ont été effectués au chemin de Bassy. Des hors lignes sur ce chemin ont été réalisés, ayant pour conséquence la radiation de ladite servitude. Cet élément doit faire l'objet d'un vote du Conseil municipal, avant la préparation des actes notariés définitifs.

M. le Maire ajoute que cette servitude était en faveur de la Commune, mais qu'à ce jour elle ne porte sur rien, raison pour laquelle elle doit être formellement abrogée, par un vote du Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 7 et propose de passer au vote.

✚ Délibération N° 7. Radiation de la servitude de passage en droit et en charge au profit et sur la parcelle N° 5563 – DI 22-213.

Radiation de la servitude de passage EN DROIT et EN CHARGE au profit et sur la parcelle N° 5563 – DI 22-213 (DI : Droit Inscrit)

Vu les travaux d'assainissement et routiers effectués par la commune d'Anières – Lot 6 / Secteur 4 – (Délibération No 39 du 23 juin 2009, approuvée par le Conseil d'Etat le 18.08.2009),

vu la modification du tracé du chemin de Bassy – dp 5615 par la cession gratuite au domaine public communal d'un hors ligne de la parcelle No 5563, feuille 25, de manière à réaliser un cheminement piétonnier à l'ouest de la chaussée actuelle,

vu la Convention signée le 31 mars 2009, entre la commune d'Anières et les propriétaires de la parcelle N° 5563, feuille 25, M. et Mme Ernst Andreas et Ursula BUCHERT, 5, chemin de Bassy à Anières,

vu le tableau de mutation N° 5/2010 du 11.03.2010 relatif au bien-fonds : 5563 – dp 5615, établi par le bureau de géomètres associés NEY & HURNI SA à Genève,

vu que cette servitude de passage EN DROIT et EN CHARGE au projet et sur la parcelle N° 5563 – DI 22-213 du 16.11.1911 est devenue obsolète,

vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 20, alinéa 2, et 30, alinéa 1, lettre k,

vu l'exposé des motifs y relatif,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du lundi 5 décembre 2011,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

Par 15 oui, 0 non, 0 abstention/Unanimité

(ndlr : le Président vote conformément à la LAC, art. 20, al. 2 - art. 21, al.2)

1. D'accepter la radiation de la servitude du 16.11.2011 intitulée « Servitude de passage EN DROIT et EN CHARGE au profit et sur la parcelle N° 5563 – DI 22-213.
2. D'autoriser le Maire et un Adjoint à signer les actes nécessaires à ces opérations.
3. De demander au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et de la Direction cantonale de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique.

c. **Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 6 décembre 2011 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI – Présidente).**

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe que la commission s'est réunie le mardi 6 décembre 2011 et à traiter principalement de l'aide sociale en Suisse. Trois Associations ont été invitées et il a été convenu de poursuivre les auditions lors d'une prochaine séance avant de décider de l'attribution des montants pour l'aide sociale en Suisse.

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

Point 4
Proposition(s) du Maire et des Adjointes

M. le Maire, MM. les Adjointes n'ont pas de proposition.

Point 5
Communication(s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Séance publique d'information/Salle communale – Jeudi 15 mars 2012 à 18h.30

M. le Maire informe que l'Exécutif a convenu d'organiser une séance d'information à l'ensemble de la population d'Anières pour traiter des divers projets sur la Commune. La date arrêtée pour cette soirée est le jeudi 15 mars 2012 à 18h.30 à la salle communale. Une « tous ménages » sera préparé et envoyé en temps opportun.

M. le Maire rappelle qu'une séance publique d'information a déjà été organisée le 27 avril 2009 et avait rencontré un réel succès.

Apéritif des sociétés – Lundi 23 janvier 2012 à 19h.00

M. le Maire informe que l'apéritif des sociétés est prévu le lundi 23 janvier 2012 à 19h.00 à la salle communale.

Conférence CoHerAn – Mardi 7 février 2012 à 19h.00

M. le Maire informe les délégués du Conseil municipal à la Conférence CoHerAn qu'une séance est prévue le mardi 7 février 2012 à 19h.00 à la mairie de Corsier.

I-PADS – Conseil municipal

M. le Maire annonce que tous les membres du Conseil municipal ont reçu un formulaire, en vue de la commande des I-PADS, WIFI 3 G 32, voire 64, tenant compte des prix proposés par Apple.

M. le Président passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint.

Noël de l'école. Mardi 20 décembre 2011 – 19h.30

M. l'Adjoint rappelle que le Noël de l'école aura lieu le mardi 20 décembre 2011 à 19h.30 à la salle communale. A cette occasion et durant l'apéritif, il est prévu l'inauguration de la statue réalisée par Mme Gisèle RICHARDET.



La petite fille à la marelle

Concours d'architecture « Poste, mairie, pompiers, immeubles d'habitation »

M. l'Adjoint informe de discussions en cours avec la SIA (Société suisse des Ingénieurs et Architectes), dans le cadre du concours d'architecture « Poste, mairie, pompiers, immeubles d'habitation ».

M. le Président passe la parole à M. Pierre CHOLLET, Adjoint.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

Point 6 **Propositions individuelles et questions**

Rapport sur la crèche intercommunale « L'île aux mômes » - Vésenaz

Mme Corinne ALHANKO-BAUER informe avoir remplacé Mme Cosette PERIOU au sein du Comité de la crèche intercommunale « L'île aux mômes ». Des réunions sont organisées presque chaque mois, le 7 septembre, 19 octobre et 23 novembre 2011 et le Conseil le 3 novembre 2011 auquel participait également Mme Florence PULIDO.

Il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du Comité. Une nouvelle directrice-adjointe a été engagée, Mme Josiane BAERISWIL. Elle a été présentée aux membres du Comité et a donné une très bonne impression. Elle rappelle que la directrice se nomme Mme Anne ETIENNE-NAGY et son travail donne entière satisfaction.

Le bilan de la crèche est excellent, tenant compte qu'elle ne fonctionne que depuis 2 années. Le taux d'occupation est au-dessus de 80 %.

Les comptes de l'Exercice 2011 ont été soumis au Comité et présente un petit déficit d'environ 3'000 F. La contribution communale 2011 par place de crèche s'élève à 18'463 F. Le budget 2012 a été présenté et a été accepté par le Comité. La contribution des communes par place a été augmentée et se monte à 20'586 F pour 2012.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER rappelle que la commune d'Anières bénéficie de 18 places dans la crèche « L'île aux mômes ». La contribution de la Commune pour 2012 s'élèvera à 370'547 F, ce qui correspond pour les 18 places à 20,45 % du budget total.

Conseil de Fondation « La T'Anières »

Mme Florence PULIDO informe que le Conseil de Fondation « La T'Anières » s'est rencontré le lundi 7 novembre 2011 à la mairie d'Anières. Le bilan de la rentrée scolaire est excellent. Il y a une très bonne stabilité du personnel, mis à part les aides qui changent chaque année, les contrats ayant un statut à durée déterminée.

Suite aux inscriptions du mois d'avril 2011, le taux d'occupation s'élevait à 93 %, mais a ensuite légèrement diminué à la rentrée, certains parents ayant inscrits leur(s) enfant(s) à Anières et à l'école MONTESSORI pour être certains d'avoir une place.

Pour la garderie des tout-petits (1 – 2 ans), une réflexion s'est engagée car il y a une grande disparité entre ces deux âges au niveau de la motricité entre autres.

Chaque année un thème est défini et cette année celui des « enfants du monde » a été privilégié. Les enfants ont donc des activités différentes par rapport au thème, la nourriture, l'habitat, la musique, les animaux, etc.

Pour les plus grands qui ont un horaire décloisonné, il est prévu de réaliser un petit livret sur leurs activités durant l'année.

Mme Florence PULIDO informe que la Fondation va être intégrée dans la Convention collective du travail, ceci dès septembre 2012.

En ce qui concerne le budget 2012, la contribution de la Commune a été budgétisée à hauteur de 430'000 F.

Colis pour les Aînés

Mme Florence PULIDO souligne qu'il lui reste environ 15 colis à distribuer aux Aînés et remercie d'ores et déjà les Conseillers municipaux de leur disponibilité pour apporter le solde des colis aux bénéficiaires. Les colis sont prêts à son domicile.

Pour répondre à M. Pierre BUHOLZER, Mme Florence PULIDO rappelle que ces colis sont offerts par la Commune aux Aînés seuls de plus de 75 ans. Cette année, 59 Aînés vont recevoir ce cadeau comprenant diverses victuailles de fête.

Transports Publics Genevois/ Renouvellement de la subvention pour 2012 (abonnements annuels)

Mme Corinne ALHANKO-BAUER remercie l'Exécutif pour le renouvellement de la subvention TPG pour 2012.

M. le Maire fait part du succès rencontré par l'octroi de cette subvention lors de l'acquisition d'un abonnement annuel TPG, dont le montant 2011 s'est révélé plus important que prévu. La somme portée au budget 2012 a été revue, tenant compte de la 1^{ère} année d'expérience.

Toscane – DVD du voyage du Conseil municipal

M. Christophe DEVENOGE remercie M. le Maire pour son travail d'élaboration du film lors du voyage du Conseil municipal en Toscane du 19 au 22 mai 2011 et pour le DVD remis aux participants ce jour.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h.45

Le vice-Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :